

Un plan d'actions
opérationnel

Fiche action
5-5

Mettre en œuvre le plan d'action spécifique à l'économie circulaire adopté en mars 2018

<p>OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES</p>	<p>Cœur d'Essonne Agglomération, comme la plupart des territoires de Grande couronne est exposée à l'augmentation des déchets produits localement et à l'échelle du Grand Paris ainsi qu'à la sursaturation des flux de transports, notamment de nature industrielle et commerciale. L'Agglomération a décidé d'agir pour ne plus subir. Elle souhaite, par un important travail de transition, faire de ces contraintes, et avec les acteurs, de véritables et ambitieuses valeurs ajoutées économiques environnementales et sociales. 4 grandes priorités sont fixées pour répondre à cet enjeu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La création d'emplois locaux non délocalisables en structurant des filières à enjeux; • La diminution de l'impact sur l'environnement des grands projets et des activités économiques ; • L'augmentation de l'attractivité du territoire pour les entreprises; • La réduction de la dépendance du territoire dans l'approvisionnement en matières premières et en énergie
<p>OBJECTIFS OPÉRATIONNELS</p>	<p>Sur la base des 5 flux à enjeux identifiés, il s'agit de développer des opportunités économiques locales dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'importation et l'exportation des matériaux, en lien avec la forte activité de transport logistique présente sur le territoire et les surfaces de grande distribution. • L'agriculture et l'alimentation, concernant essentiellement les cultures, le bois et les céréales transformées • Les déchets et les déchets des ZAE, avec des enjeux forts sur les papiers-cartons, le bois et les déchets organiques • Le BTP et la construction, caractérisés par une entière dépendance du territoire pour les importations de matériaux • L'énergie et les émissions directes dans l'air, faisant apparaître une très grande dépendance aux énergies fossiles.
<p>DESRIPTIF DE L'ACTION</p>	<p>La stratégie économie circulaire a été adoptée le 27 mars 2018 par les élus communautaires. Elle se décline en 26 actions, structurées autour des enjeux présentés ci-dessus. Ces actions seront déployées sur la période 2019-2021. Leur mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation annuelle.</p> <p>Des exemples d'actions concrètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une ressourcerie pour les matériaux et décors de spectacles en lien avec le projet cinéma de La Base 217 • Créer une plateforme pour le retraitement et le réemploi de déchets de matériaux de chantier • Créer une filière pour retraiter les cartons usagés en plaques d'isolation thermique • Créer une plateforme de services pour les poids lourds en transit sur le territoire • Encourager l'installation de panneaux solaires sur les toits des entrepôts industriels et commerciaux • Produire une baguette Cœur d'Essonne en lien avec la filière courte d'agriculture biologique
<p>RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)</p>	<p>Délégation « Développement économique et artisanat ».</p>
<p>RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)</p>	<p>Direction générale adjointe « Aménagement / Développement économique » / Pôle Développement économique et emploi.</p>
<p>PARTENAIRES ASSOCIÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OREE • ADEME • Région Île-de-France • CCIE • Entreprises du Territoire • SORGEM • SPL • FFB